

L'AFDET ILE DE FRANCE DÉTAILLE SES OBJECTIFS 2023

Développer l'apprentissage dans le cadre de la loi de 2018.

Sur la base du rapport « L'Apprentissage en Lycées » réalisé par une commission de l'AFDET, le comité Ile de France souhaite mettre en valeur les enjeux, les atouts spécifiques de cette offre de formation auprès de ses adhérents et autres acteurs. Les propositions faites seront là pour nourrir la réflexion sur ce sujet.

Le contexte : un rapport de l'AFDET

Pour l'AFDET, « le développement de l'Apprentissage en Lycées » est un sujet qui retient toute son attention. Il est un axe qui sera au cœur des réflexions sur la réforme de la voie professionnelle et en débat dans le cadre de la concertation initiée par les Pouvoirs Publics.

L'Association a toujours soutenu ce développement convaincue de la nécessité d'une complémentarité des voies de formation et d'une équité entre les jeunes suivant un même parcours de formation. L'Association a réalisé en 2022. Un rapport présentant un état des lieux de l'apprentissage en Lycées publics et privés sous contrat et a formulé neuf propositions d'améliorations. (Cela sera présenté lors d'un colloque national en mai 2023)

Ce rapport a été élaboré par une commission composée de membres adhérents en responsabilité au sein de CFA privés et publics, de Lycées privés sous contrat et aussi au sein d'entreprises ou de branches professionnelles partenaires et avec l'aide de quelques experts.

L'état des lieux met en évidence des difficultés d'ordre administratif, réglementaire ou financier qui constituent des freins à l'accueil d'apprentis au sein des EPLE.

Ce rapport souligne également les atouts spécifiques en matière d'alternance sous statut scolaire et d'apprentissage dont disposent les établissements de formation professionnelle.

Il s'agit en particulier de :

- la possibilité - unique- d'offrir pour tous les jeunes la préparation à un même diplôme professionnel et ce, quel que soit le statut scolaire, étudiant ou apprenti ;
- la possibilité de l'organisation pour les jeunes de parcours mixtes ; d'abord en tant que scolaire ou étudiant puis en tant qu'apprenti pour la préparation d'un même diplôme (CAP, Baccalauréat professionnel, BTS) ;
- une possibilité de mixité des publics entre scolaires et apprentis en fonction de l'offre de l'établissement et à certaines conditions et de ce fait d'enrichir leurs expériences réciproques.
- une meilleure reconnaissance de l'apprentissage par les jeunes et leurs familles lorsque ce mode de formation est déjà présent au sein du Lycée qu'ils fréquentent ;
- une possibilité de mutualisation des équipements même si cela est partiel.

Les neuf Propositions d'améliorations :

- ① **Une meilleure information des élèves** des collèges et lycées à propos de l'Apprentissage en général et des possibilités offertes par l'Apprentissage en lycées ;
- ② **Une information et formation des équipes** de direction des LP et des LGT quant à la mise en place de l'apprentissage en lycées 😊
- ③ **Une information des enseignants de toutes disciplines** sur la Formation professionnelle initiale (y compris à propos de l'apprentissage dont notamment de l'apprentissage en lycées) ;
- ④ **Consolider** le mode de gestion globale de l'apprentissage au sein de l'Education Nationale ;
- ⑤ **Renforcer** les dotations en équipement dès lors que le Lycée propose également des formations par apprentissage ;
- ⑥ **Faciliter** l'organisation des examens pour les apprentis préparant des diplômes professionnels délivrés par l'Education Nationale ;
- ⑦ **Renforcer** le suivi et l'évaluation de l'apprentissage dans les Lycées ;
- ⑧ **Organiser** des Campagnes d'information sur l'apprentissage en Lycées adaptées selon les publics visés ;
- ⑨ **Faciliter** la complémentarité entre les différentes voies de formation professionnelles initiales, sous statut scolaire, étudiant et par apprentissage ;

Comment ?

L'Afdet Ile de France, avec l'appui de ses membres, peut être organisatrice de manifestations (*séminaires, conférences, témoignages*) **en lien avec les instances académiques** pour accompagner ces structures à se lancer dans l'apprentissage.

Mais elle souhaite aussi **promouvoir ce rapport** auprès des instances décisionnelles au niveau local (Rectorat de Paris, Versailles, Créteil et leurs Directions Académiques) et mettre en avant sa qualité d'expert dans le domaine.

